

FICHE INFORMATIONS GESTION

SERVICE ANNEXE DE RESTAURATION

Le collège dispose d'un service annexe de restauration ouvert tous les jours en période scolaire. La cuisine, préparée sur place par le personnel du collège, est une cuisine familiale.

L'accès au service de restauration est contrôlé par carte informatique avec photo, distribuée gratuitement aux élèves demi-pensionnaires dès la rentrée en 6^{ème}.

Cette carte est valable pour toute la scolarité au collège : en cas de perte ou de dégradation son renouvellement est facturé 5 €.

Régimes d'hébergement :

Trois régimes de restauration sont possibles :

- Les élèves **Demi-Pensionnaires** 5 jours déjeunent au self tous les jours de restauration.
- Les élèves **Demi-Pensionnaires** 4 jours déjeunent au self les lundi, mardi, jeudi, vendredi. L'élève demi – pensionnaire est inscrit pour la totalité de l'année scolaire.
- Les élèves **EXTernes** déjeunent **occasionnellement au collège**.

Tout changement de régime est accordé à titre dérogatoire, sur demande écrite et en cas de force majeure (ex : maladie, changement de domicile, etc.)

Règlement et facturation :

Les élèves EXTernes doivent **s'acquitter au préalable de leur(s) repas**, aux jours et horaires prévus à cet effet, auprès du secrétariat de Gestion. Tarif : 4.50€ par repas (2022).

Les repas achetés, « au ticket », sont directement crédités sur la carte informatique. **Règlement** : chèque à l'ordre « Collège Les 7 Îles » ou en espèces (faire l'appoint).

Pour les élèves Demi-Pensionnaires, un **forfait** de demi-pension est calculé pour chaque trimestre. Les factures (avis aux familles), sont transmises par courrier électronique au responsable financier de l'élève, au début de chaque trimestre.

A titre indicatif les montants facturés de l'année scolaire en cours sont :

CHOIX N° 1

Forfait 5 jours (du lundi au vendredi)	Tarif / jour	Trimestre	Nb jrs	Elève			
				Elève non boursier	Boursier Taux 1	Elève Boursier Taux 2	Elève Boursier Taux 3
	3,10 €	Janv-Mars	54	167,40 €	24,40 €	53,20 €	11,70 €
		Avril-Juin	57	176,70 €	27,70 €	61,60 €	20,85 €
		TOTAL		344,10 €	52,10 €	114,80 €	32,55 €

CHOIX N° 2

Forfait 4 jours (pas de repas le mercredi)	Tarif / jour	Trimestre	Nb jrs	Elève			
				Elève non boursier	Boursier Taux 1	Elève Boursier Taux 2	Elève Boursier Taux 3
	3,40 €	Janv-Mars	43	146,20 €	25,20 €	35,30 €	- €
		Avril-Juin	45	153,00 €	28,00 €	41,50 €	- €
		TOTAL		299,20 €	53,20 €	76,80 €	- €

- ❖ Les élèves bénéficiaires de la bourse nationale des collèges, perçoivent en plus une bourse départementale d'aide à la restauration. Ces bourses sont déduites des frais scolaires.
- ❖ Une déduction appelée « **remise d'ordre** », peut être accordée (cf. règlement départemental de la restauration).

Modes de règlement :

- Par **chèque** à l'ordre du « Collège Les 7 Iles »,
- En **espèces** (faire l'appoint),
- Par paiement en ligne via votre compte Educonnect choix "paiement des factures".
- Par virement bancaire sur le compte du collège (indiqué sur les factures)
- **Par prélèvement automatique mensuel**

Le prélèvement automatique n'est possible que pour les **élèves non boursiers**. Ce système est **simple, efficace** et vous évite des frais postaux et des oublis de paiement.

Vous pouvez annuler votre accord de prélèvement (attention aux frais bancaires).

Sans changement de RIB votre prélèvement reste valable toute la scolarité au collège.

Pour adhérer au prélèvement automatique, **merci de compléter le formulaire ci-joint, mandat de prélèvement SEPA, nous le transmettre avec 1 Relevé d'Identité Bancaire.**

Les 2 premiers prélèvements pour chaque trimestre sont d'un montant identique, le dernier étant un prélèvement d'ajustement. Il n'y a pas de prélèvement au mois de janvier. Le dernier prélèvement a lieu en juillet.

Un échancier pour l'année scolaire est adressé aux familles avant le 1^{er} prélèvement.

ATTENTION : en cas de changement de R.I.B, merci de joindre votre nouveau RIB au formulaire « Mandat de prélèvement SEPA » dûment complété, ci-joint et à votre disposition au secrétariat de gestion.

RAPPEL : Le règlement intérieur du collège s'applique à la demi-pension comme partout ailleurs dans le collège.

INFORMATION SUR LES BOURSES DE COLLEGE

Les familles peuvent demander une **bourse de collègue**. Il s'agit d'une aide financière pour la prise en charges des frais liés à la scolarité, notamment des frais de demi-pension.

Les bourses sont attribuées pour une année scolaire. Elles se déclinent en 3 échelons, en fonction des ressources et du nombre d'enfants à charge.

La formulation des demandes de bourse se fera **par internet du 1^{er} au 30 septembre 2022** via les télé-services de l'éducation nationale, par France Connect.

Toutes les informations concernant les bourses de collège seront communiquées aux familles dès le 1^{er} septembre 2022.

INFORMATION SUR LES FONDS SOCIAUX

En cas de difficultés financières, les familles peuvent solliciter un soutien financier au titre de l'un des **Fonds Sociaux** :

- **Le Fonds Social Collégien** est une aide individuelle, ponctuelle, non systématique, liée à la scolarité. Elle a pour but de venir en aide à des familles connaissant momentanément des situations difficiles et d'alléger des dépenses occasionnées par la scolarité : voyages et sorties scolaires, fournitures...
- **Le Fonds Social des Cantines** a été créé pour faciliter l'accès à la restauration scolaire du plus grand nombre d'élèves.

Ces aides sont accordées sur demande, par le Chef d'établissement, selon l'avis d'une Commission dont le rôle est d'examiner chaque dossier (anonyme).

Les formulaires de demande d'aide sont à votre disposition auprès du secrétariat de Gestion ou de l'assistante sociale du collège.

Informations pratiques



IMPORTANT :

- Pour tout règlement en espèces, **faire l'appoint**
- Les règlements par chèque peuvent être déposés dans **la boîte aux lettres du service Gestion**, en précisant le nom de l'élève, la classe et la nature du règlement (tickets repas, demi pension, etc...)

Pour toute demande d'informations

- Secrétariat de gestion : 02 96 23 39 08
- Madame la Gestionnaire : 02 96 23 39 20
- Agence comptable : 02 96 05 61 81